

RAPPORT ANNUEL

2021

Assinco

filiale du Groupe BGFIBank

2021

**ENSEMBLE, RELEVER LES DÉFIS
ET ATTEINDRE LES SOMMETS**

QUALITÉ ET SÉCURITÉ ASSURÉES

Assinco 

MEMBRE DU RÉSEAU

Globus
Committed to your success

sommaire

RAPPORT

ANNUEL

2021

Assinco

PRÉAMBULE 1

LA PRÉFACE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 3

CHAPITRE 1

Exercice 2021 : état des lieux

L'analyse synthétique de la direction générale 5

Les chiffres clés d'Assinco sur 5 ans 7

Le bilan commercial 8

Le bilan social 11

La responsabilité sociale des entreprises et le développement durable 12

CHAPITRE 2

L'organisation d'Assinco

La gouvernance d'Assinco 14

La gestion des risques et la conformité 19

CHAPITRE 3

Les états financiers

Bilan financier au 31 décembre 2021 22

Le compte d'exploitation générale 24

Le compte général de pertes et profits 26

Les engagements réglementés et leur couverture – dommage 27

Calcul de la marge de solvabilité – dommage 28

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels 29

Annexe 1 portant responsabilités du commissaire aux comptes
relatives à l'audit des états financiers 31

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées 33

CHAPITRE 4

Les réseaux d'Assinco

Réassureurs et partenaires internationaux 35

Intermédiaires au Gabon 35

Membres du réseau Globus 35

COLOPHON

ÉDITEUR RESPONSABLE : direction générale d'Assinco, Libreville

RÉDACTION : dirigeants et cadres d'Assinco, finalisation par Marc-F. Everaert

MISE EN PAGE ET SUIVI DE PRODUCTION : MCM sprl – info@mcm.brussels

CRÉDITS PHOTOS : Assinco, Adobe Stock (p. 4, 20 et 21) et Shutterstock (p. 13)

PRÉAMBULE



2021 AU RENDEZ-VOUS DE LA RÉSILIENCE

Le secteur de l'assurance au Gabon a globalement bien résisté aux effets économiques de la Covid-19, pour la deuxième année consécutive. Le volume de primes encaissées est globalement stable, les ratios de solvabilité restent conformes aux normes du régulateur CIMA, même si une tension de liquidité est sensible chez les assurés.

Constatant une tendance dangereuse de sous tarification avec des effets néfastes, la fédération gabonaise des sociétés d'assurances (FEGASA) a organisé un think tank sur le thème « assurer les conditions de retour à la croissance ». Cet événement a notamment été l'occasion de présenter les produits aux souscripteurs et prescripteurs présents, et de mettre en valeur les rôles d'assureurs et d'investisseurs institutionnels nécessaires à l'activité des opérateurs économiques.

Toutefois, il est urgent de rebondir par l'élargissement de la base clientèle et le rehaussement des tarifs sur certaines garanties.





Assinco

ODYSSEE

Assinco

Q. TRALIZAR

E. BOUTIN

JURIDIAT GABON



LA PRÉFACE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2021 a été marqué par les effets continus
de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Malgré une mise en œuvre satisfaisante de notre plan de continuité des activités, nous avons enregistré plus d'impacts sur nos opérations compte tenu des contaminations. La santé et la protection de nos collaborateurs ont toujours fait partie de nos priorités et nous déplorons le décès d'un collaborateur au mois de septembre 2021.

Dans ce contexte, l'obtention de la certification qualité ISO 9001 v2015, le 3 décembre 2021, témoigne de l'implication de l'ensemble des collaborateurs ainsi que de leur détermination à servir au mieux nos assurés et toutes les parties prenantes. Cet accomplissement, qui était un objectif stratégique, doit constituer un réel avantage concurrentiel pour notre compagnie.

La montée en compétence du capital humain et le respect de nos engagements, des valeurs Travail, Intégrité, Transparence, Responsabilité, Esprit d'équipe sont au centre de nos objectifs.

Tous nos ratios réglementaires de solvabilité sont largement respectés. L'organisation adoptée a démontré une résilience permettant la préservation de la continuité d'exploitation. Ce qui est un gage de confiance pour la sécurité des actifs et outils de production de nos assurés, qui sont des opérateurs économiques de notre pays.

Richard Auguste Onouvié

Président du conseil d'administration

« Dans ce contexte, l'obtention
de la certification qualité ISO 9001 v2015,
le 3 décembre 2021, témoigne de l'implication
de l'ensemble des collaborateurs. »



CHAPITRE

1

EXERCICE 2021 :
ÉTAT DES LIEUX

L'ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



ASSINCO : UN ASSUREUR DE CONFIANCE, UN OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE

Malgré un rallongement des délais de paiement ainsi qu'une baisse de la productivité liée notamment aux contaminations à la Covid-19 et aux confinements, nous avons poursuivi nos opérations de façon satisfaisante et obtenu la certification ISO 9001 version 2015. Cette certification était un objectif stratégique de la compagnie fixé pour l'exercice 2021.

Dans le cadre de l'amélioration continue, des actions additionnelles seront menées afin d'améliorer les performances globales et favoriser l'atteinte de tous nos objectifs.

Il en résulte qu'Assinco est aujourd'hui positionnée en assureur de confiance et opérateur de référence au Gabon. Notre ambition est de satisfaire toutes les parties prenantes et développer un portefeuille sain et diversifié, aussi bien pour la clientèle des particuliers que pour la clientèle des entreprises.

À cet effet, nos atouts sont multiples. Ils reposent principalement sur des collaborateurs impliqués et bien formés, sur l'appartenance à un groupe

« Assinco confirme
son positionnement
de leader. »

bancaire international de grande réputation, ainsi que sur la stabilité de notre stratégie commerciale. Le tout étant intégré dans une démarche proactive pour anticiper les risques et corriger les écarts par rapports à nos plans stratégiques. Autant d'éléments qui doivent rassurer, si besoin en était, toutes nos parties prenantes.



Sur base des chiffres au 31 décembre 2021, Assinco confirme avec fierté et satisfaction son positionnement de leader du marché gabonais de l'assurance.

Les perspectives à court et moyen termes s'annoncent positives, d'autant plus qu'Assinco s'inscrit parfaitement dans le nouveau projet d'entreprise « Dynamique 2025 » du Groupe BGFIBank, notamment à travers notre plan stratégique 2021-2023 validé par notre conseil d'administration.

Nos objectifs et ambitions sont clairs : améliorer notre rentabilité et élargir notre base de clientèle. Pour cela, nous mettons en œuvre des plans d'actions ambitieux et nous formons notre capital humain pour répondre aux besoins et attentes de toutes nos parties prenantes.

Nous entendons également activer des synergies avec les autres métiers et filiales du Groupe BGFIBank, sur l'ensemble du « BGFiland », notamment par une nouvelle offre de bancassurance et une participation aux programmes d'assurances de nos filiales sœurs en termes de coassurance.

Ce faisant, nous voulons renforcer les grands équilibres bilanciaux que sont la solvabilité, la liquidité et la rentabilité en mettant en avant la qualité de nos prestations, la sécurité de nos produits et le dynamisme de notre équipe.

Stephen Moussirou
Directeur Général

« Nos atouts reposent principalement sur des collaborateurs impliqués et bien formés et sur l'appartenance à un groupe international de grande réputation. »



LES CHIFFRES CLÉS D'ASSINCO SUR 5 ANS

en millions
de FCFA

	2017	2018	2019	2020	2021
Primes émises	17 563	19 710	18 853	20 830	18 506
Primes acquises	18 974	20 199	19 024	19 498	22 439
Charge de sinistres brute	10 967	11 196	6 141	5 304	7 704
Charge de commissions	2 834	2 585	2 401	2 125	1 770
Résultat de réassurance (en faveur des réassureurs)	1 219	3 243	6 786	8 334	9 891
Résultat technique net	3 954	3 175	3 696	3 735	3 074
Résultat de placement	500	534	531	417	611
Marge des activités d'assurance (PNB)	4 454	3 709	4 227	4 152	3 685
Frais généraux	3 635	3 440	4 098	4 478	4 138
RÉSULTAT NET	1 346	114	22	70	157
Actifs de placement	19 783	18 505	18 711	17 743	15 209
Ratio S/P brut de réassurance	57,80%	55,43%	32,28%	27,20%	34,33%
Ratio S/P net de réassurance	48,78%	57,27%	48,15%	43,50%	59,12%
Coût d'acquisition	36,83%	30,57%	34,16%	31,70%	31,94%
Rentabilité des placements	2,53%	2,89%	2,84%	2,35%	4,69%
Taux de commissions	16,14%	13,12%	12,74%	10,20%	9,56%
RANG DE MARCHÉ	2^e	1^{er}	2^e	1^{er}	1^{er}
RATIO COMBINÉ net de réassurance : S/P net + coût d'acquisition	85,61%	87,84%	82,31%	75,20%	91,06%

LE BILAN COMMERCIAL



LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE 2021

Confirmation du leadership

Sur le segment important de la branche automobile, Assinco a enregistré une légère diminution de part de marché due aux baisses de tarifs de la concurrence. Dans son argumentaire technico-commercial, la compagnie met en avant les normes assurantielles en termes de tarifs et de garanties. Ces normes garantissent les valeurs essentielles d'un assureur.

En parallèle, Assinco œuvre, au niveau de la fédération des assureurs (FEGASA), pour la promotion du secteur de l'assurance et le développement des missions d'investisseurs institutionnels des assureurs.

Malgré la légère baisse enregistrée dans la branche automobile, les parts de marché globales d'Assinco, en termes de primes encaissées, sont stables, à hauteur de 23%. Et ce, dans un marché IARD (assurances dommages, non vie) qui compte six compagnies.

En 2021, Assinco a renforcé son positionnement auprès des grands corporates, notamment sur la branche incendie, fortement réassurée. Le résultat de placements s'est également amélioré, suite à quelques opportunités qui ont pu être saisies.

ISO 9001 version 2015

L'obtention de la certification qualité ISO 9001 v 2015 compte parmi les principaux faits marquants en 2021. Ce label représente les ambitions du Groupe BGFIBank.

La démarche qualité a été amorcée par Assinco en 2018. Ce faisant, l'objectif est de croître tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes d'Assinco, notamment les sinistrés, les assurés, les collaborateurs, les partenaires et les actionnaires.



« Par l'obtention de la certification ISO 9001 v 2015, nous démontrons que nous maîtrisons notre métier, nos activités et nos produits. »

Stephen Moussirou, Directeur général

Innovation

Autre fait marquant : Assinco a innové en 2021 avec le lancement de Mobi Assur qui permet aux clients de BGFIBank Gabon de bénéficier d'une assurance IARD couvrant les risques de casse accidentelle et de vol d'appareils connectés. La validité territoriale de l'assurance est mondiale.

Mobi Assur
a été lancé
en 2021.



Assurer mes objets connectés,
c'est désormais possible avec

Mobi Assur



Tél N°court : 8888
(+241) 11 79 61 50
Email : eqc@bgfi.com

www.groupebgfibank.com


BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir


Assinco

Succès

Trois produits d'assurance ont particulièrement performé en 2021 au sein du portefeuille d'Assinco :

- l'assurance Automobile, qui est une assurance obligatoire, et ce malgré une légère baisse de part de marché (lire p.8);
- l'assurance Santé devenue principale branche du marché;
- l'assurance Globale Dommage pour les entreprises qui décident de transférer la couverture de leur patrimoine aux assureurs.

« Dans le portefeuille d'Assinco, l'assurance Santé est devenue la branche principale. »



LES SYNERGIES INTRAGROUPE

Le développement d'Assinco s'appuie entre autres sur la complémentarité des démarches commerciales et des produits des sociétés du Groupe BGFIBank au Gabon. La plupart des produits de l'offre d'assurance

d'Assinco sont disponibles aux guichets des agences de BGFIBank, de Finatra et de Loxia. Ils sont adaptés aux besoins des segments de clientèle de chacune de ces sociétés sœurs.



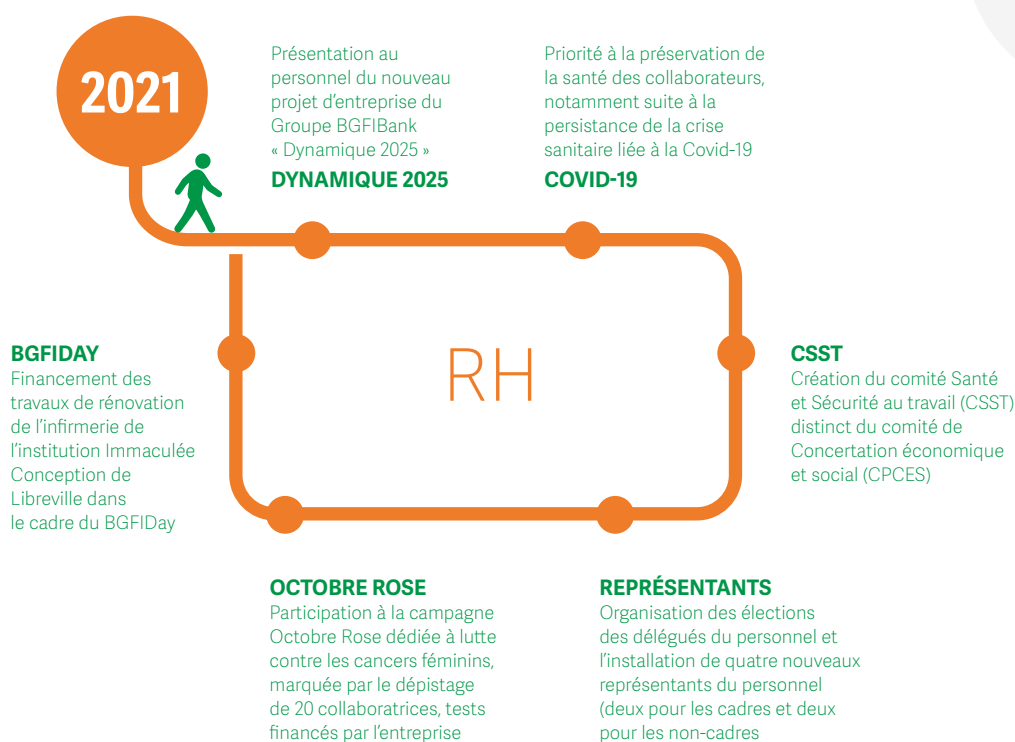
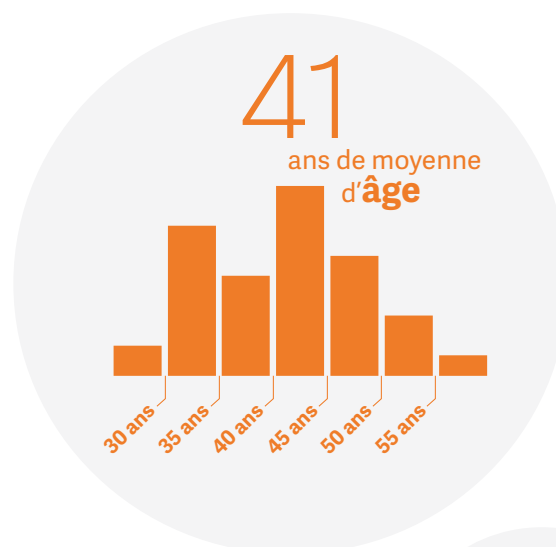
LE BILAN SOCIAL

Assinco met un point d'honneur sur les savoir-faire et savoir-être professionnels en lien avec les métiers exercés et les valeurs du Groupe BGFIBank (Travail, Intégrité, Transparence, Responsabilité, Esprit d'équipe).

En 2021, quatre nouveaux collaborateurs ont été recrutés, dont le directeur administratif et comptable, totalisant 19 ans d'expérience dans la comptabilité des assurances. Ce faisant, la direction d'Assinco a assuré la couverture de l'ensemble des fonctions clés de l'entreprise, amélioré la prise en charge des problématiques juridiques en interne et renforcé la productivité au niveau des opérations.

La compagnie a, dans le même temps, le regret d'annoncer le décès d'un rédacteur sinistre, employé depuis 1997. Au terme de 24 ans de loyaux services, il comptait faire valoir ses droits à la retraite en décembre 2021.

Au cours de l'exercice écoulé, le nombre d'emplois est passé de 65 à 67 dont 35 femmes et 32 hommes. Le pôle Métier emploie 40 salariés, le pôle Support en compte 23 et le pôle Risques 4.



LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En adhérant volontairement au Pacte mondial des Nations Unies en 2006, le Groupe BGFIBank a pris des engagements pour modifier son fonctionnement dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption, et ce, à travers l'ensemble de ses filiales dont Assinco.



Inauguration de la nouvelle infirmerie de l'Institution Immaculée Conception à Libreville par le proviseur, M. Jean Philippe Engonga Obame et M. Moussirou

En 2021 plusieurs actions « RSE » ont été mises en œuvre, parmi lesquelles :

En externe

- la distribution de masques et gels hydroalcooliques à l'École Nationale des Assurances ;
- la rénovation de l'infirmerie de l'Institution Immaculée Conception à Libreville qui a répondu à un besoin de santé publique, d'hygiène et d'accompagnement des élèves. Cette infrastructure de bonne facture a été dotée de matériel et mobilier neufs pour permettre une meilleure prise en charge médicale des élèves et du staff administratif.

En interne

- la poursuite du dispositif mis en place en 2020 de protection du personnel et des clients contre la Covid-19;
- l'optimisation du service clients. Afin de limiter les déplacements en agence, Assinco a encouragé l'utilisation des moyens de paiement (Airtel Money, BGFIMobile, Moov Money) pour les règlements des polices d'assurance par les clients. Assinco a aussi privilégié les moyens de communication numérique pour informer et rassurer les clients.



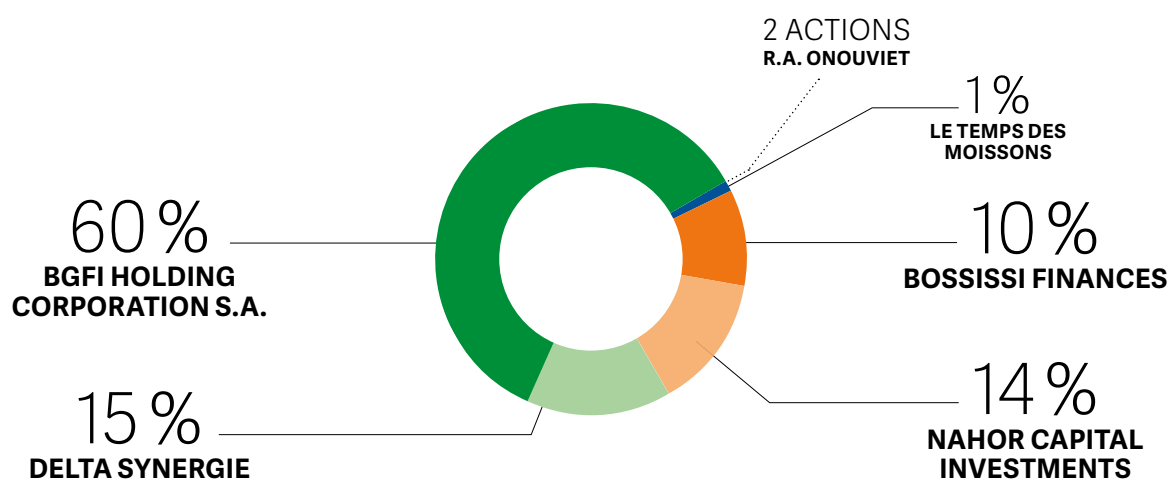
CHAPITRE **2**
L'ORGANISATION
D'ASSINCO

LA GOUVERNANCE D'ASSINCO



L'ACTIONNARIAT D'ASSINCO AU 31/12/2021

Le capital de 6 milliards de francs CFA est réparti entre six actionnaires.





LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Monsieur Richard
Auguste ONOUIET
(non indépendant, non exécutif)

Administrateurs non exécutifs

- Madame Aminata BA
- Madame Brenda BOUKOUBI
- Monsieur Jérôme ANDJOUA

Administrateurs exécutifs¹

- Monsieur Henri-Claude OYIMA
- Madame Huguette OYINI
- Monsieur Loukoumanou WAÏDI
- Monsieur Ulrich MENGUE

Administrateur indépendant

Monsieur Bernard BARTOSEK,
coopté lors du conseil d'administration
du 8 décembre 2021.

¹ personnes physiques à la fois collaborateurs
du Groupe BGFIBank et administrateurs





LA COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'Audit et des Risques

Président : Monsieur Waïdi LOUKOUMANOU

Membres :

- Madame Aminata BA
- Madame Brenda BOUKOUBI

Le comité de Réassurance

Président : Madame Huguette OYINI

Membres :

- Madame Aminata BA
- Monsieur Ulrich MENGUE

Le comité de Gouvernement d'entreprise, des nominations et des rémunérations

Président : Monsieur Ulrich MENGUE

Membres :

- Madame Aminata BA
- Monsieur Jérôme ANDJOUA

Le comité de Placements

Président : Madame Brenda BOUKOUBI

Membres :

- Madame Aminata BA
- Monsieur Jérôme ANDJOUA



LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Directeur Général

Monsieur Stephen MOUSSIROU

Directeur Courtage

Monsieur Adonis OYIMA

Responsable Qualité

Madame Mariella ANEGHA

Directeur Technique

Monsieur Ricardo Franck KOUNBA

Directeur Contrôle interne

Madame Natacha NGARI
LENTONGHO

**Responsable Commercial
et Marketing**

Monsieur Wilfried
ENGOUMA NZINGA

**Directeur Administratif
et Comptable**

Monsieur Hugues MOUNDZIEGOU

Responsable du Capital humain

Madame Rosine SOROUMOU





LES COMITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

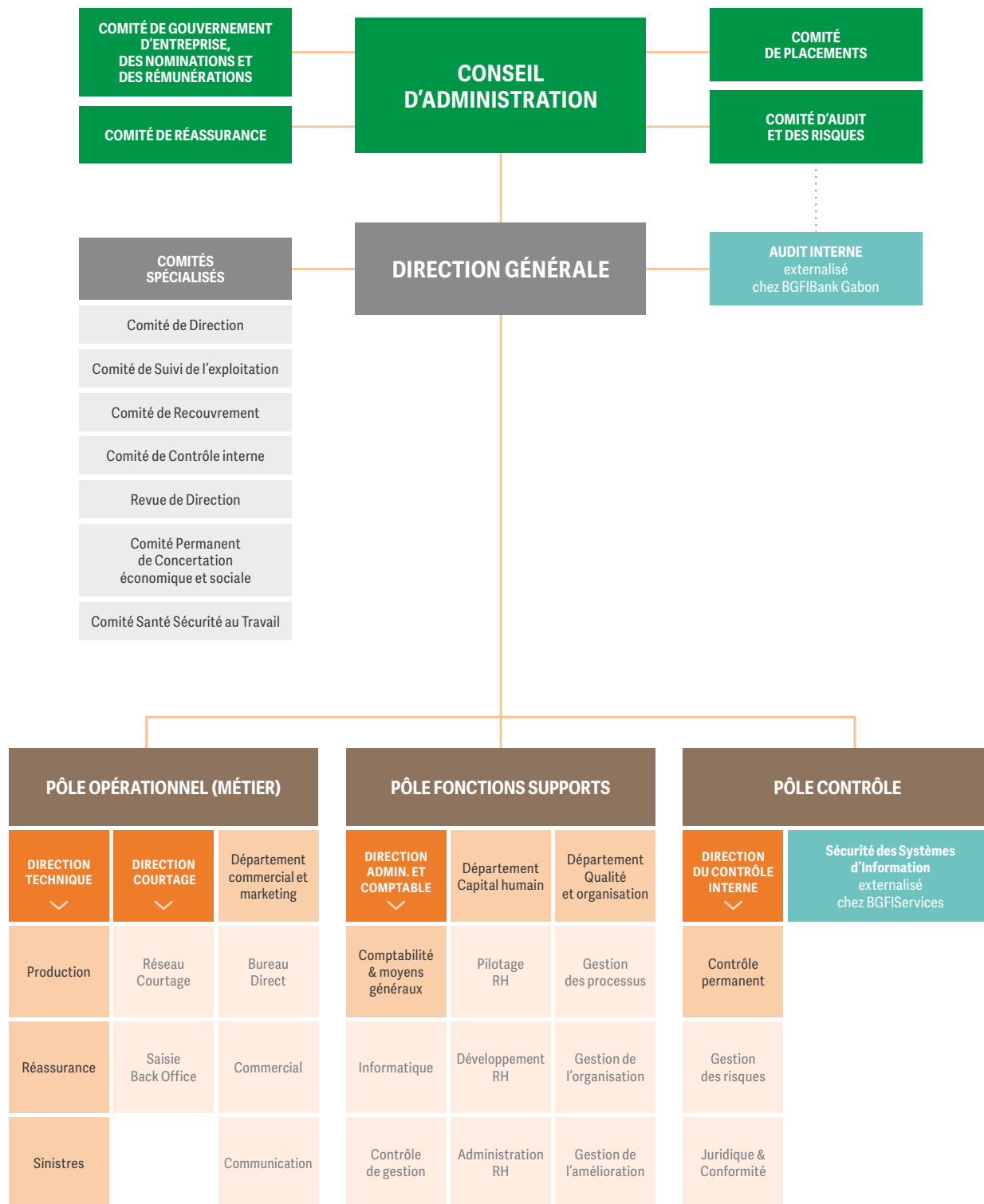
1. **Le comité de direction** assure la gestion quotidienne de la compagnie par l'analyse des informations aussi bien internes qu'externes afin d'optimiser la performance.
2. **Le comité de contrôle interne** veille à la stricte application de toutes les décisions prises dans le cadre du fonctionnement de la compagnie, ainsi qu'à la mise en œuvre et au respect des procédures.
3. **Le comité de recouvrement** définit l'ensemble des actions de recouvrement de toutes les créances dues à la compagnie. Le pilote du processus « Performance financière » s'assure de l'exhaustivité des créances identifiées par tous les pilotes de processus.
4. **Le comité de suivi de l'exploitation** assure le suivi des opérations de toutes les activités de la compagnie conformément aux procédures et décisions du Conseil d'Administration.
5. **Le comité permanent de concertation économique et sociale** traite de toutes les questions relatives à l'environnement social et professionnel, au climat, à la discipline, aux avantages à caractère sociaux, à la santé et à la sécurité des salariés.
6. **Le comité santé et sécurité au travail** veille au respect des règles en matière de santé et sécurité au travail.
7. **La revue de direction** révisé le système de management de la qualité afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, adapté, efficace et en accord avec l'orientation stratégique de la compagnie.

Photos :
à gauche le Comité
de direction, à droite
le Comité de suivi.





L'ORGANIGRAMME 2021



LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ



ORGANISATION

L'organisation en matière de gestion des risques et de conformité est prévue par les dispositions de l'article 331-16 du code des assurances CIMA.

Le contrôle interne d'Assinco, comme celui du Groupe BGFIBank, a pour objectif de veiller au strict respect des procédures, des exigences réglementaires, et de l'adaptation aux meilleurs standards en matière de contrôle et de gouvernance.

Au cours de l'exercice 2021, la direction du Contrôle interne a été renforcée par le recrutement d'un chargé du Juridique et de la Conformité.

« La valeur ajoutée de la gestion des risques est d'anticiper, analyser, hiérarchiser et prévenir les risques, piloter l'activité, diffuser la culture du risque au sein de l'entreprise. »



MISSIONS

Le dispositif de gestion des risques mis en place au sein d'Assinco permet d'identifier, de mesurer, de contrôler, de gérer et de déclarer les risques auxquels la compagnie est exposée.

Par « risque », il faut entendre le danger que présente une activité, une organisation ou une situation. Il s'agit d'un aléa, d'un événement probable qui peut entraîner un dommage. La gestion des risques permet d'identifier ces dangers et de mettre en place des mesures préventives pour amoindrir les conséquences néfastes de la survenance de l'événement redouté.

La cartographie des risques de toutes les activités a été mise à jour et une évaluation de ces risques est faite chaque année.

Conformité

En matière de conformité, Assinco veille à plusieurs aspects :

- ✔ la conformité réglementaire au travers d'une veille réglementaire;
- ✔ la conformité documentaire consistant à la mise en conformité des dossiers productions et sinistres;
- ✔ la conformité des procédures.

La fonction Conformité a pour mission :

- ✔ de piloter le dispositif de veille sur son périmètre;
- ✔ d'assurer la mise à jour des procédures impactées par les évolutions légales et réglementaires;
- ✔ d'assurer la mise en œuvre du plan de contrôles spécifiques aux risques de non-conformité.

Contrôle interne

La direction du Contrôle interne a pour principales missions de :

- ✓ respecter les limites et objectifs fixés par les instances réglementaires et de gouvernance;
- ✓ s'assurer de l'efficacité des canaux de circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers;
- ✓ vérifier les opérations et procédures internes dans le respect des lois et règlements en vigueur;
- ✓ évaluer et maîtriser les activités, surveiller et prévenir les risques;
- ✓ former et sensibiliser les collaborateurs dans les métiers de contrôle, risque et conformité;
- ✓ veiller à la fiabilité des données comptables, financières et des conditions de collecte et conservation des documents;
- ✓ écouter et prendre en compte les attentes des parties intéressées pertinentes;
- ✓ développer une proximité avec les intermédiaires, partenaires et assurés;
- ✓ impliquer et développer les compétences des collaborateurs;
- ✓ mettre en place les moyens de surveillance des processus par une maîtrise des risques et opportunités;
- ✓ optimiser la rentabilité;
- ✓ améliorer en continu la performance de l'ensemble des processus via l'harmonisation des informations documentées et la relation client-fournisseur interne.





CHAPITRE **3**
LES ÉTATS
FINANCIERS

BILAN FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2021

chiffres
en FCFA

Actif	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Frais et valeurs incorporelles immobilisées	830 899 641	830 329 465	570 176
Terrains	655 758 668	0	655 758 668
Immeubles	8 436 775 853	2 245 787 779	6 190 988 074
Autres immobilisations incorporelles	794 149 488	631 256 261	162 893 227
Immobilisations en cours av. et acomptes	87 111 201	0	87 111 201
Créances immobilisées	762 386 421	0	762 386 421
Titres de participation	2 908 996 500	371 800 000	2 537 196 500
Bons d'équipement	0	0	0
Autres titres	3 639 090 794	0	3 639 090 794
SOUS-TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	18 115 168 566	4 079 173 505	14 035 995 061
Provisions s/ primes	1 191 551 926	0	1 191 551 926
Provisions s/ prime acquises non émises	0	0	0
Provisions s/ sinistres	2 935 477 026	0	2 935 477 026
Autres provisions	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES S/CESSIONS	4 127 028 952	0	4 127 028 952
Comptes courants des réassureurs	7 408 974 866	0	7 408 974 866
Comptes courants des courtiers	744 475 607	0	744 475 607
Créances sur les assurés	142 394 426	0	142 394 426
Personnel	7 899 946	0	7 899 946
État	163 837 506	0	163 837 506
Débiteurs divers	79 218 957	0	79 218 957
Comptes de régularisation	1 384 019 445	0	1 384 019 445
Chèques et coupons à encaisser		0	0
Banques et chèques postaux	2 223 315 588	0	2 223 315 588
Caisse	1 257 365	0	1 257 365
SOUS-TOTAL RÉALISABLE DISPONIBLE	12 155 393 706	0	12 155 393 706
PERTE DE L'EXERCICE			0
TOTAL ACTIF			30 318 417 719

chiffres
en FCFA

Passif	Montants nets
Capital appelé versé	6 000 000 000
Capital appelé non versé	0
Réserve légale	628 000 000
Réserves sur plus-values à réinvestir	4 459 783 588
Réserve facultative	75 000 000
Report à nouveau	32 850 510
SOUS-TOTAL FONDS PROPRES	11 195 634 098
Provisions pertes et charges	0
SOUS-TOTAL PERTES ET CHARGES	0
Dépôts des réassureurs	382 745 488
Emprunt	0
SOUS-TOTAL DETTES À LONG ET MOYEN TERME	382 745 488
Primes	1 728 649 362
Sinistres	7 173 765 015
Annulations de primes	0
SOUS-TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	8 902 414 377
Compte courant des réassureurs	5 379 742 232
Compte courant des courtiers	2 745 994 974
Comptes courants agents assurés	23 318 666
Personnel	67 407 673
État	940 943 422
Actionnaires	0
Créditeurs divers	153 710 600
Compte de régularisation de la gestion	331 736 956
Chèques à encaisser	37 539 832
Banques	0
SOUS-TOTAL EXIGIBLE À MOYEN ET COURT TERME	9 680 394 355
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	157 229 401
TOTAL PASSIF	30 318 417 719

LE COMPTE D'EXPLOITATION GÉNÉRALE

chiffres
en FCFA

Débit	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Charge de sinistres nettes de recours :			
Prestations et frais payés	8 452 909 253	3 095 271 599	5 357 637 653
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	6 053 257 733	671 005 536	5 382 252 196
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	6 802 535 201	2 254 582 161	4 547 953 040
PRESTATIONS ET FRAIS DE L'EXERCICE	7 703 631 785	1 511 694 975	6 191 936 810
Charges de commissions	1 769 808 053	561 334 558	1 208 473 495
Autres charges :			
Frais de personnel	1 338 312 277	-	-
Impôts et taxes	413 841 410	-	-
Travaux, fournitures et services extér., transports et déplacements	1 377 266 233	-	-
Frais divers de gestion	410 261 646	-	-
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)	531 745 411	-	-
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)	67 182 752	-	-
TOTAL AUTRES CHARGES DE L'EXERCICE	4 138 609 729	-	-
TOTAL COMMISSIONS ET AUTRES CHARGES	5 908 417 782	561 334 558	5 347 083 224
Charges des placements :			
Frais financiers sur titres	26 757 718	-	-
Frais financiers sur immeubles de placements	29 007 513	-	-
Frais financiers sur autres frais	23 295 631	-	-
Dotations aux amortissements des valeurs de placements	0	-	-
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-	-	79 060 862
SOLDE CRÉDITEUR	-	-	0
TOTAL	-	-	11 618 080 896

chiffres
en FCFA

Crédit	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes :			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	18 505 928 097	8 907 722 196	9 598 205 902
À ajouter : provision de primes à l'ouverture de l'exercice	5 342 064 621	3 921 463 233	1 420 601 387
À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	1 408 927 507	864 316 678	544 610 829
PRIMES DE L'EXERCICE	22 439 065 212	11 964 868 751	10 474 196 460
Produits des placements :			
Produits financiers sur titres	371 098 408		-
Produits financiers sur immeubles de placements	100 952 849		-
Produits financiers sur autres produits	201 775 639		-
TOTAL PRODUITS DE PLACEMENT			673 826 896
Autres produits :			
Subventions d'exploitation	0		-
Produits accessoires	15 960 698		-
TOTAL AUTRES PRODUITS			15 960 698
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même :			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice			0
SOLDE DÉBITEUR			454 096 842
TOTAL			11 618 080 896

LE COMPTE GÉNÉRAL DE PERTES ET PROFITS

chiffres
en FCFA

Débit

PERTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	454 096 842
PERTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	168 780 762
Provisions pour moins-values à la clôture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR MOINS-VALUES	0
DOTATION DE L'EXERCICE AUX RÉSERVES DIVERSES À L'ÉTRANGER	0
Dotations de l'exercice aux réserves réglementaires :	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement	
Fonds d'établissement constitué	
Réserve pour fluctuation de change	
Réserve de garantie	
DOTATION AUX RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES	0
Dotations de l'exercice aux provisions pour pertes :	
Provision pour participation des salariés	
Dotation aux provisions pour dépréciation	
Pertes exceptionnelles :	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	
Pertes de change sur cessions de monnaies étrangères	
Pertes de change sur conversion de monnaies étrangères	
Subventions exceptionnelles accordées	
Autres pertes	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERTES	0
Impôts sur les bénéfices	189 183 048
BÉNÉFICE OU EXCÉDENT NET TOTAL (SOLDE CRÉDITEUR)	157 229 404
TOTAL	969 290 056

Crédit

PROFITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0
PROFITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	509 715 257
Provisions pour moins-values à l'ouverture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
PROVISIONS POUR MOINS-VALUES	0
REPRISE SUR PROVISIONS ANTÉRIEURES	104 500 144
UTILISATION DES PROVISIONS PRÉCÉDEMMENT CONSTITUÉES	
pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles	0
Profits exceptionnels :	
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	71 157 897
Profits de change sur cessions de monnaies étrangères	0
Profits de change sur conversion de monnaies étrangères	69 268
Profits résultant de subventions d'équipement	0
Subventions d'équilibre reçues	0
Autres profits	283 847 490
PROFITS EXCEPTIONNELS	355 074 655
PERTES OU INSUFFISANCE NETTE TOTALE (SOLDE DÉBITEUR)	0
TOTAL	969 290 056

LES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE

chiffres
en FCFA

I – Engagements réglementés

Provisions pour risques en cours	1 408 927 507
Provisions pour sinistres à payer	6 053 257 733
Provisions mathématiques	0
Autres provisions techniques	3 648 751 431
Autres engagements réglementés	1 068 465 398
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	12 179 402 068

II – Actifs représentatifs	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'État	2 417 500 000	2 417 500 000	2 417 500 000
Obligations des organismes internationaux	100 162 222	100 162 222	100 162 222
Obligations des institutions financières	0	0	0
Autres obligations	1 050 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
Actions cotées	0	0	0
Actions des entreprises d'assurance	1 548 599 700	1 548 599 700	1 217 940 207
Actions et obligations des sociétés commerciales	1 060 025 372	1 060 025 372	1 060 025 372
Actions des sociétés d'investissement	0	0	0
Droits réels immobiliers	6 846 746 742	6 846 746 742	4 871 760 827
Prêts garantis	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0
Autres prêts	0	0	0
Dépôts en banque	2 185 775 756	2 185 775 756	2 185 775 756
SOUS-TOTAL - ENSEMBLE DES VALEURS MOB. ET IMMOB. ASSIMILÉES	15 208 809 792	15 208 809 792	12 903 164 384
Avances sur contrat des sociétés vie			0
Recours admis (règlement n°0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)			0
Primes ou cotisations de moins de 3 mois des sociétés vie			0
Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés accident sauf transport			0
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports			0
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement			0
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport			0
Créances sur les cédants			0
SOUS-TOTAL - ENSEMBLE DES AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION			0
TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION			12 903 164 384
Taux de couverture		124,87%	105,94%

CALCUL DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ – DOMMAGE

chiffres
en FCFA

Éléments constitutifs (article 337-1)

Novembre 2021

1) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	6 000 000 000
2) Moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds	0
3) Emprunt pour fonds social complémentaire	0
4) Réserves réglementaires ou libres	703 000 000
5) Bénéfices reportés et de l'exercice	190 079 914
6) Plus-values sur éléments d'actifs	4 459 783 588
7) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0
8) Droits d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0
9) TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8)	11 352 863 502
10) Pertes reportées et de l'exercice	0
11) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement	98 471 789
12) Amort. restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	17
13) TOTAL (10+11+12)	98 471 806
14) MARGE DISPONIBLE (9-13)	11 254 391 696

Calcul réglementaire

Novembre 2021

MÉTHODE DES PRIMES (article 337-2 a) :	
a) Primes émises nettes d'annulations	18 505 928 097
b) Charges de sinistre nettes de réassurance	6 191 936 810
c) Charges de sinistre brutes de réassurance	7 703 631 785
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	80,38%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	3 701 185 619
f) MARGE MINIMALE (e x d)	2 974 896 532
MÉTHODE DES SINISTRES (article 337-2 b) :	
g) Charges de sinistre brutes des 3 dernières années	19 148 092 081
h) Charges de sinistre moyennes (g/3)	6 382 697 360
i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	80,38%
j) Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%)	1 595 674 340
k) MARGE MINIMALE (j x i)	1 282 552 822
l) MARGE À RETENIR (si k > f alors k sinon f)	2 974 896 532

Détermination de la marge

Novembre 2021

m) SURPLUS DE MARGE (14-l)	8 279 495 165
n) DÉFICIT DE MARGE (l-14)	0

Taux de couverture	378,31%
Taux de couverture hors PV à réinvestir	228,40%

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Assinco SA

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Assinco SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Assinco SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des Assurances de la CIMA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des Assurances de la CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Libreville, le 28 avril 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers
Yannick Malonda, associé,
expert-comptable agréé Cémac

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments

probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires/associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Assinco SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé ou depuis la clôture dudit exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance générale et d'appui technique

Cette convention, conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction, a été signée entre Assinco SA et BGFI Holding Corporation (BHC). Elle a été révisée le 1^{er} mai 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017.

L'assistance fournie par BHC porte sur 2 domaines : l'assistance générale et technique ainsi que des prestations spécifiques. L'assistance générale et technique est notamment relative aux domaines suivants : management-organisation-développement, recherche de financement, marketing et gestion commerciale, gestion comptable, audit, gestion des risques, assistance juridique et fiscale. Pour les prestations spécifiques, elles sont liées à des prestations ponctuelles non expressément prévues au programme budgétaire annuel de la société Assinco.

La rémunération des prestations fournies tient compte de la complexité des services à délivrer, de l'expérience des intervenants et des délais de réalisation.

Au titre de l'exercice 2021, votre société a comptabilisé une charge de FCFA 123 millions concernant l'assistance générale et technique fournie par la société BHC.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouvié.

Convention de franchise d'exploitation d'une marque

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFH Holding Corporation (BHC) le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Par cette convention, le Franchiseur (BHC) concède au Franchisé (Assinco SA) le droit d'exploitation de la marque « Assinco ». Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017.

L'assistance apportée par le Franchiseur concerne les domaines suivants : formation du Franchisé et des membres de son personnel, recherche et développement sur la marque, gestion et administration de la marque, communication sur la marque, entretien de la marque, maintien de la qualité du label.

La rémunération du Franchiseur est basée sur une redevance proportionnelle, payable trimestriellement, égale à 5% de la marge brute des activités d'assurance (le résultat technique).

Au titre de l'exercice 2021, votre société a comptabilisé une charge de FCFA 221 millions concernant la redevance de marque.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouvié.

Contrat de prestations de services informatiques

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFH Services le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à compter de sa date de signature, soit le 19 novembre 2018. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2019.

Les prestations de services informatiques portent sur les domaines suivants : gouvernance du système d'information, gouvernance de la sécurité du système d'information (SI), gestion du portefeuille projet groupe, pilotage de projets, réalisation d'états et tableaux de bord, assistance à maîtrise d'ouvrage, maintenance et exploitation d'applications mutualisées, hébergement d'applications, gestion de la sauvegarde, supervision de la sécurité du SI, gestion de la fonction RSSI, animation des campagnes de sensibilisation sur la sécurité du SI.

Suivant les termes de la convention, les prestations sont facturées trimestriellement sur la base de prix convenus en fonction de la nature des services rendus.

Au titre de l'exercice 2021, votre société a comptabilisé une charge de FCFA 81 millions en lien avec ce contrat.

L'administrateur concerné : Henri-Claude Oyima.

Contrat de bail Odyssee niveau R+3

Cette convention, signée entre Assinco SA et BGFH Bourse, porte sur la location de bureaux à cette dernière au sein de l'immeuble Odyssee. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 6 août 2019.

La facturation est établie sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice 2021, votre société a comptabilisé un produit de FCFA 35 millions concernant cette convention.

L'administrateur concerné : Henri-Claude Oyima.

Libreville, le 28 avril 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers
Yannick Malonda, associé,
expert-comptable agréé Cémac

CHAPITRE 4

LES RÉSEAUX D'ASSINCO

Globus Assinco est membre du réseau Globus depuis 2008. La croissance de ce réseau s'accélère depuis quelques années, aussi bien en termes de nombres de clients transnationaux, qu'en termes de primes gérées, ou encore de présence géographique (nombre de membres) sur le continent.

Par ailleurs, Assinco a renforcé ses partenariats avec les grands courtiers internationaux ainsi qu'avec ses réassureurs.

RÉASSUREURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Réassureurs cessions légales



Réassureurs internationaux



Partenaires



INTERMÉDIAIRES AU GABON

Alliance
Ascoma Gabon
Assureurs Conseils Réunis (ACR)

Oléa Gabon
Gras Savoye Willis
La Rucho Excellence

MEMBRES DU RÉSEAU GLOBUS

Algérie : Salama Assurances
Angola : A Mundial Seguros
Bénin : L'Africaine des Assurances
Botswana : Phoenix
Burkina Faso : Sonar Iard
Burundi : Bicolor S.A.
Cameroun : Activa Assurances
Congo Brazzaville : Assurances Générales du Congo
Côte D'ivoire : La Loyale Assurances
Égypte : Orient Takaful Insurance
Érythrée : National Insurance Corporation of Eritrea
Gabon : Assinco
Gambie : Royal Insurance
Ghana : Activa International Insurance
Guinée équatoriale : L'Africaine des Assurances
Guinée : Ugar - Activa Assurances
Île Maurice : Mauritius Union Assurance
Kenya : Jubilee
Liberia : Activa International Insurance
Madagascar : Aro
Malawi : General Alliance Insurance Limited
Mali : Lafia
Maroc : Atlanta
Mauritanie : N.A.S.R.
Mozambique : Global Alliance Seguros Insurance
Niger : N.I.A.
Nigeria : Leadway
Ouganda : Jubilee
Rwanda : Radiant
São Tomé-et-Príncipe : SAT
Sénégal : Salama Assurances
Sierra Leone : Activa International Insurance
Soudan : United Insurance Company
Soudan du Sud : New Sudan Insurance Company
Tanzanie : Jubilee
Tchad : Star
Togo : Fidelia Assurances
Tunisie : Comar
Zambie : Phoenix
Zimbabwe : Nicoz Diamond

A VOS CÔTÉS DEPUIS 25 ANS.



1997-2022

Assinco fête un quart de siècle d'histoire commune avec vous.
Merci à vous tous, clients et partenaires.


Assinco
LE RISQUE MAÎTRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ

Immeuble Odysée
Boulevard de l'Indépendance
BP 7812 Libreville – Gabon
Tél. +(241) 11 72 19 25

WWW.ASSINCO-SA.COM

Filiale du Groupe BGFIBank – www.groupebgfibank.com